



**Cabinet de la Ministre Céline Tellier | Cellule Environnement
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du Bien-Etre animal**

Discours de clôture prononcé par *Madame Sarah MARTIN, Conseillère, Cabinet de la Ministre Céline TELLIER*, dans le cadre des journées d'étude Tri-Recyclage dans la construction et Réemploi dans la construction des 3 & 4 octobre 2023.

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualité,

Permettez-moi d'abord de remercier les organisateurs de ces deux journées d'étude consacrées aux déchets-ressources dans la construction, et tout particulièrement les équipes du Département du Sol et des Déchets du SPW ARNE pour cette belle initiative.

Un grand merci aussi à toutes et tous pour votre présence, votre implication, votre créativité et vos échanges enrichissants tout au long de cet événement.

Mon collègue l'a rappelé hier en introduction, les défis environnementaux, sociaux et économiques qui nous attendent sont colossaux. L'empreinte de la Wallonie en termes de consommation de ressources est loin d'être anodine, puisque la consommation intérieure de matières (métaux, minéraux, biomasse, combustibles...) est de l'ordre de 20 tonnes par habitant et par an, soit quasiment le double de celle de l'Union européenne.

Les déchets de construction et de démolition générés en Wallonie représentent environ 7 millions de tonnes/an, soit le quart environ du gisement total des déchets produits en Wallonie.

Il est urgent de nous mobiliser à tous les niveaux de décision, et au niveau de chaque maillon des chaînes de valeur, de la production à la consommation.

Pour faire face à ces défis, il faut tendre vers une utilisation beaucoup plus rationnelle et efficace des ressources naturelles, via le développement de l'économie circulaire et une gestion optimisée des déchets-ressources, selon les principes de l'échelle de Lansink, qui donnent la priorité à la prévention et au réemploi, dans le secteur de la construction, mais dans d'autres également.

Aujourd'hui, à la fin de ces deux jours, j'ai néanmoins envie de dresser un bilan optimiste.

La densité élevée du programme de ces deux derniers jours témoigne - outre de l'importance de cette thématique - d'un fourmillement de projets et de réflexions autour du Zéro Déchet dans la construction et de la construction durable d'une manière plus large. La transition est déjà en marche. On le constate, rien que dans le vocabulaire : certains l'ont souligné, on ne parle maintenant plus de démolition mais bien de déconstruction.

Les projets fleurissent sur le territoire wallon et en Belgique - un certain nombre nous ont été présentés ces deux derniers jours - les technologies spécifiques pour faciliter le réemploi et le recyclage se développent : je ne vais pas tous les citer mais je pense entre autres aux logements évolutifs, à l'intelligence artificielle, au scan 3D, aux matériaux, aux solutions innovantes de recyclage du verre plat et des granulats, les kits de test pour repérer l'amiante et j'en oublie !

Nous sommes donc au cœur d'une transition déjà en marche, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. J'emprunte le chiffre au LIST, seuls 3% des déchets de construction sont recyclés ou réemployés, alors que la région s'est fixé des objectifs ambitieux :

Je citerai notamment quelques objectifs du PWD-R et de la stratégie Circular Wallonia :

- Remplacer les ressources fossiles ou produites de manière non durable, par des ressources renouvelables et largement disponibles, partout où cela est possible pour 2050 ;
- Diminuer de 25 % la demande directe en matières (DMI) et la consommation intérieure de matières (DMC) de la Wallonie d'ici 2030 par rapport à l'année 2013 ;
- Augmenter de 20 % les emplois wallons contribuant directement et indirectement à l'économie-circulaire d'ici 2025
- Doubler le nombre d'entreprises wallonnes ayant des pratiques d'économie circulaire d'ici 2025
- Utiliser au moins 30 % de granulats recyclés dans les chantiers publics ;
- Diminuer l'incinération des déchets de minimum 50 % entre 2019 et 2027.
- Tous les marchés de démolition/déconstruction du SPW et des UAPs et des marchés subsidiés prévoient un inventaire des matériaux et une déconstruction sélective ;
- 30 % des entreprises wallonnes réaliseront des achats intégrant les principes de l'économie circulaire.

Le second intérêt de cet événement, au-delà de susciter notre enthousiasme est donc de mettre en lumière les freins qui restent à lever pour faciliter le développement de tous ces projets, les pérenniser et les généraliser.

Il y a d'abord des enjeux logistiques : massification des flux, pour assurer le bon fonctionnement et la viabilité des filières, et tri à la source pour garantir la meilleure valorisation possible. Ce tri à la source demande une bonne identification préalable des éléments démontables dans un premier temps, réemployables ou recyclables, et donc la réalisation d'un bon inventaire. Cela implique aussi, encore plus en amont, de désigner les nouveaux bâtiments pour assurer le meilleur démontage possible.

Il y a aussi un enjeu de formation et de sensibilisation des acteurs. C'est revenu dans plusieurs présentations, mais le métier de valoriste par exemple nécessite des compétences particulières bien spécifiques. Il s'agit d'intégrer ces nouvelles compétences dans les pratiques de routine des acteurs afin que ces derniers n'aient plus à se former « sur le tas » comme cela peut être le cas pour le moment, mais bien passer dans un mode de réflexion circulaire et envisager les bâtiments comme des stocks de matériaux, transformer les déchets en ressources.

Pour répondre à tous ces enjeux, il faut accompagner les acteurs, quels qu'ils soient : commanditaires, architectes, entrepreneurs, collecteurs et valorisateurs, en tenant compte de leurs particularités et difficultés spécifiques. Cela implique aussi la mise en œuvre d'une

série d'outils, qui peuvent être des outils financiers (comme des subsides régionaux), des outils d'accompagnement, des outils de facilitation et de conseils (comme la mise en place de conseillers environnement au sein des fédérations), mais aussi des outils réglementaires liés notamment à l'application de nouvelles législations européennes en matière de gestion des déchets.

Pour cela, plusieurs volets du côté de la Ministère :

- on continue à financer des projets concrets financement de projets concrets : appel à projets déchets-ressources par exemple.
- on agit progressivement sur le volet réglementaire : l'arrêté du Gouvernement wallon favorisant la hiérarchie des déchets et qui vise notamment à mettre en place des obligations de tri sélectif pour certains types de déchets de construction et de démolition et la réalisation d'inventaires déchets-matériaux préalables, en fonction de la taille des bâtiments. On l'a vu c'est un levier essentiel pour garantir l'accès au gisement et la massification. Dans un second temps, pourquoi pas envisager la mise en place d'objectifs de réemploi, de recyclage via la mise en place d'une REP avec l'exemple français qu'on a aussi évoqué quelques fois.

Et enfin, et je finirai sur cela, pour relever les défis logistiques, à l'image de l'initiative bruxelloise, le Gouvernement wallon a approuvé la semaine passée le lancement d'une plateforme de réemploi des matériaux de construction pour la région wallonne. A l'initiative du Ministre de l'Economie et de la Ministre de l'Environnement, une subvention a été octroyée à Greenwin pour la créer et la mettre en œuvre. Son utilité très concrète : rassembler, accompagner et animer les acteurs du réemploi (groupes de travail thématiques, accompagnements, etc.), diffuser les informations sur les pratiques de réemploi, et sensibiliser un large public. Une initiative dont vous aurez je l'espère très vite des nouvelles.

Sur cette bonne nouvelle, je vous remercie encore une fois pour votre participation et vous souhaite une très bonne soirée.